



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : systeme penitentiaire

Question écrite n° 62835

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le garde des sceaux, ministre de la justice, et lui demande de bien vouloir lui preciser si le Gouvernement envisage d'accorder la preference aux personnes originaires de la Reunion, dans l'eventualite d'une creation de postes supplementaires de surveillants de prison dans ce departement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux a demande a la direction de l'administration penitentiaire de donner la preference aux agents originaires des departements d'outre-mer, en cas de creation ou de vacances de postes. Ainsi, lors de la commission administrative paritaire du personnel de surveillance en date du 3 novembre 1992, quatre postes supplementaires ont ete proposes a la maison d'arret de Saint-Denis. Les postes ont ete pourvus par des agents originaires de l'ile de la Reunion ; ceux-ci rejoindront leur affectation dans le courant du premier trimestre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62835

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4782